



Ville de LORRAINE

Ville de Lorraine
Ce document n'a pas de valeur officielle.

ORDRE DU JOUR

SÉANCE EXTRAORDINAIRE DU MARDI 30 MARS 2021, 16 H TENUE À HUIS CLOS – EN VISIOCONFÉRENCE

Veillez noter que cette séance sera enregistrée et sera éventuellement disponible pour visionnement à partir du site Internet de la Ville.

1. OUVERTURE DE LA SÉANCE
2. ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR
3. AVIS DE MOTION ET DÉPÔT DU PROJET DE RÈGLEMENT – *Règlement URB-05-05 modifiant le « Règlement URB-05 de construction »*
4. DÉPÔT – Rapport d'activités du trésorier pour l'année 2020 – Art. 513 de la *Loi sur les élections et les référendums dans les municipalités*
5. SUBVENTION 2021 – Organisme « Club Optimiste L'Orée-des-Bois »
6. ADJUDICATION – Assurances de dommages et assurance responsabilité municipale – AUTORISATION PAIEMENT – Quote-part – Franchise collective – Regroupement d'assurances Mirabel Thérèse-De Blainville – Terme 2021-2022
7. AUTORISATION SIGNATURE – Entente concernant l'achat commun d'assurances de dommages par le regroupement des villes et régies de la MRC Thérèse-De Blainville et des Villes de Mirabel et Saint-Eustache
8. AFFAIRES NOUVELLES (VARIA)
9. PÉRIODE DE QUESTIONS ⁱ
10. LEVÉE DE LA SÉANCE

ⁱ Les citoyens sont invités à poser leur question par courriel à l'adresse greffe@ville.lorraine.qc.ca jusqu'à 16 h le jour de la séance (soit le mardi 30 mars à 16 h). Les questions seront posées en séance et les réponses dépersonnalisées (anonymement) seront retransmises dans les meilleurs délais via le site Internet.

Un enregistrement de la séance sera également disponible sur le site Internet de la Ville dans les meilleurs délais.

L'ordre du jour est diffusé à titre d'information et peut être **sujet à changement** avant ou lors de la séance.